

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025
Exécutoire le : 05 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025
Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES
Budget Principal
AP/CP 014 – Aménagement des Gorges du Sierroz – Révision n°10

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation des Gorges du Sierroz, qui consiste en la création, sur environ 800 mètres, de cheminements mixtes en sommet de berges et de passerelles en encorbellement, le bâtiment étant partiellement déconstruit et remplacé par une structure interprétant le volume supprimé.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 au regard des réalisations 2024. Le montant de l'AP reste inchangé à 3 407 812,14 €.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 juin 2017 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant révision n°3 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires (linéaire et demande DREAL),

Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°4 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 22 juin 2021 portant révision n°5 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant révision n°6 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°7 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°8 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 16 janvier 2024 portant révision n°9 au motif des modifications de calendrier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement des gorges du Sierroz.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 48
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

APCP014 - Gorges du Sierroz - Révision 10

OPERATION		APCP014 - Gorges du Sierroz	
Intitulé de l'opération :			
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	143-11 et 143-11AP		TTC
Montant initial de l'opération :	2 596 808,00 euros		
Montant actualisé (révision n°1) :	2 596 808,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :	2 596 808,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 900 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 970 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°5) :	3 400 000,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°6) :	3 400 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°7) :	3 400 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°8) :	3 407 812,14 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°9) :	3 407 812,14 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°10) :	3 407 812,14 euros	⇒	
DEPENSES		Voité	Proposé
Dépenses réalisées 2015	57 890,70		57 890,70
Dépenses réalisées 2016	38 917,80		38 917,80
Dépenses réalisées 2017	27 309,48		27 309,48
Dépenses réalisées 2018	66 379,82		66 379,82
Dépenses réalisées 2019	127 672,75		127 672,75
Dépenses réalisées 2020	181 822,72		181 822,72
Dépenses réalisées 2021	2 687 293,48		2 687 293,48
Dépenses réalisées 2022	170 525,39		170 525,39
Dépenses réalisées 2023	7 654,63		7 654,63
Dépenses réalisées 2024	33 048,00		3 735,26
Dépenses programmées 2025	9 297,37		11 500,00
Dépenses programmées 2026			27 110,11
TOTAL	3 407 812,14		3 407 812,14

FINANCEMENTS prévus :		Proposé	
Subventions attendues			
dont subventions perçues 2018			2 341 365,00
dont subventions perçues 2019			25 500,00
dont subventions perçues 2020			0,00
dont subventions perçues 2021			203 500,00
dont subventions perçues 2022			693 870,00
dont subventions perçues 2023			556 000,00
dont subventions perçues 2024			330 000,00
Fonds de concours ville d'Alix			73 870,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			982 577,14
TOTAL			3 407 812,14

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 10 : Budget Principal - AP/CP 014 - Aménagement des Gorges du Sierroz - Révision n.10 - -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5294 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5294-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions